



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne
ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times, and fares for various classes (DANS à, BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

ALLEMAGNE. — Francfort 1^{er} août.

Il paraît qu'il est arrivé à la diète, dans le courant de ces dernières semaines, un si grand nombre de réclamations et de représentations concernant la constitution hanovrienne de 1835, qu'elle s'est trouvée dans la nécessité d'augmenter de plusieurs membres la commission chargée d'examiner cet objet et d'en faire un rapport.
Un violent incendie s'est déclaré le 30 juillet à Hambourg; de vastes magasins, de nombreuses marchandises ont été bientôt la proie des flammes; on cite deux mille balles de coton qui auraient été entièrement brûlées. Jusqu'ici la perte est évaluée à cinq cent mille marcs Banco, environ un million de francs.
On écrit d'Augsborg le 1^{er} août, qu'on a reçu d'Angleterre la nouvelle de la conclusion très prochaine d'un traité de commerce entre ce pays et l'Autriche.
On écrit de Berlin, le 26 juillet:
Le séjour des diplomates à Toplitz s'est un peu prolongé et donne naturellement lieu à beaucoup de conjectures. L'empereur de Russie y a été comme le soleil autour duquel tournent toutes les planètes. On a remarqué qu'il a accueilli d'une manière tout extraordinaire, le maréchal Marmont, duc de Raguse.
On écrit de Stockholm, 24 juillet:
Hier pendant la nuit il y a eu encore quelques désordres. On a cassé les vitres chez l'imprimeur Lars Hjerta. Le bourgmestre a promis une récompense de 100 rth. à celui qui découvrirait l'instigateur. Les maisons devront rester fermées de 10 heures du soir à 5 heures du matin. Ceux qui seront trouvés dans la rue après 10 heures devront donner leurs noms et leur adresse aux chefs de patrouilles. Ceux qui refuseront de se retirer seront arrêtés, en cas de résistance les militaires pourront faire usage de l'arme blanche.
Le correspondant de Hambourg ajoute à ce qui précède:
Des nouvelles ultérieures de Stockholm, du 26, portent que l'ordre n'a plus été troublé.
On écrit de Constantinople, le 11 juillet, à la GAZETTE d'Augsborg, que l'envoyé belge, M. le baron O'Sullivan de Grass, a fait quelques jours auparavant sa première visite au ministre de l'intérieur. On nedit rien du traité de commerce, mais on rapporte une ordonnance qui nomme une commission chargée de s'occuper de tout ce qui se rattache au progrès de l'industrie, du commerce et de l'agriculture sous la présidence de Noury effendi, ancien ambassadeur à Londres, et d'en faire un rapport au ministre.
La révolte des Druses, dit le Journal de Smyrne, n'est pas apaisée et, bien que le gouvernement égyptien cherche à empêcher que les nouvelles de Syrie ne transpirent, on sait cependant qu'ils ont réussi à quitter la montagne de Ledscha, et qu'ils ont pris position à l'extrémité méridionale du Liban, dans les villages de Bardeja et Hasbéja. On craint maintenant que la révolte ne se propage dans le Liban; Ibrahim-Pacha a

envoyé de Damas de nouvelles troupes contre les insurgés, et Beschir-Emir fait aussi des préparatifs contre eux.

FRANCE. — Paris le 4 août.

On dit qu'il est question de donner au maréchal Soult une grande fête militaire. Cet hommage lui sera offert au nom de l'armée. Tout l'état-major, tous les officiers des régiments en garnison à Paris, huit sous-officiers par bataillon et six hommes par compagnie seraient conviés à cette solennité.
M. Raban a été transféré hier à Ste.-Pélagie.
L'administration des chemins de fer vient de choisir pour siège de la société l'hôtel Mosselmann, dans la rue de la Chaussée d'Antin, où demeure encore en ce moment M. Le Hon, ambassadeur de Belgique. Les appointements ont été fixés ainsi qu'il suit: M. le comte Jaubert, directeur-général, 40,000 fr.; MM. Lebauche et Chouquet 20,000 chacun; M. Virla, ingénieur de la marine et directeur des travaux, 12,000 francs, et 10,000 fr. après l'exécution totale.
M. de Châteaubriand est arrivé le 31 juillet à Lyon. L'illustre voyageur est descendu à l'Hôtel de Provence.
Un Belge en correspondance habituelle avec Florence nous communique quelques fragments de la rétractation de M. de Talleyrand. La pièce renferme quelques paragraphes distincts et de quelque étendue. Nous n'en pouvons donner que ces courts fragments; ils sont conçus en ces termes, à de légères différences près; mais nous pouvons assurer que le sens est fidèlement conservé:
« Appelé par mon grand âge à juger une révolution qui dura depuis 50 ans, j'ai pu reconnaître les maux qui ont affligé la religion catholique, apostolique et romaine, ces maux auxquels j'ai eu le malheur de participer....
» Dispensé par le souverain pontife Pie VII des fonctions ecclésiastiques, je ne m'en suis pas moins considéré comme un enfant de l'église; j'ai cherché les occasions de servir et d'obliger tous les ecclésiastiques honorables....
» Je déplore de nouveau mes erreurs, et je désire qu'on n'ignore pas les vœux que je fais pour l'église et pour son chef suprême. »
D'après les dernières nouvelles reçues de la côte du Mexique, il paraît que le blocus de la Vera-Cruz est maintenu avec plus de rigueur que jamais par l'escadre française qui aurait reçu des renforts.
M. Alexandre Dumas a reçu du roi des Belges la décoration de l'ordre Léopold en même temps que M. Victor Hugo.
M. Mendizabal a loué un appartement à Paris pour y passer tout le temps de ses vacances législatives.
Les commissaires haïtiens arrivés en France sur la NERIDE se sont embarqués à Brest sur la gabarre la SARCELLE, qui a mis à la voile le 31 juillet, remorquée par le bateau à vapeur le SOUFFLEUR.
— Vous le pensez?
— Vous ne pourriez y manquer.... quand vous devriez vous faire violence.
— Allons donc! puisque vous le voulez... j'irai demain.
Puis, il reprit et ajouta: Je ne pourrai pas.
— Allez-y ce soir.
— Il fait bien mauvais temps, et ce n'est guère agréable; n'importe!
D'un air de mauvaise humeur, il prit son chapeau, et partit; le pauvre garçon en mourait d'envie.
Ce qui se passa dans cette entrevue.... je ne l'ai su que depuis; mais il me l'a répété tant de fois qu'il me serait impossible d'en oublier un mot!
D'abord, ce ne fut pas sans une émotion bien grande que Georges aperçut de loin ce château qui renfermait son bonheur, son tourment et toutes ses espérances! Elle était libre, il est vrai; mais en serait-il plus avancé? Et quel accueil allait-il recevoir? Jamais, se disait-il, elle ne m'a avoué qu'elle m'aimait; et, rappelant à son souvenir tout ce qui s'était passé entre lui et la duchesse.... il était obligé de convenir que, fidèle à tous ses devoirs, elle ne s'était montrée à lui que comme une amie tendre et dévouée; que, du reste, inflexible et sévère, elle ne lui avait jamais accordé la moindre faveur, ni donné le moindre espoir.... et si réellement elle n'avait pour lui que de l'amitié, pourquoi changerait-elle maintenant?
Il entra dans la cour du château; le cœur lui battit en demandant Mme la duchesse, et bien plus fort encore, quand on lui eut répondu qu'elle était seule au salon.
Ah! elle est seule!... dit-il avec embarras. Dans ce moment il eût presque mieux aimé qu'il y eût du monde: mais il n'avait pas le choix; il monta lentement les degrés en pierres du vaste perron, traversa l'antichambre où se tenaient plusieurs domestiques portant encore la livrée de deuil. L'un d'eux ouvrit les grandes portes du salon; Madame n'y était pas. Georges eut un mouvement d'effroi. Elle était dans un très-petit boudoir attenant à la pièce principale, et quand on annonça M. Georges, elle se leva et lui fit signe de s'asseoir.
Du reste, ni étonnement, ni émotion. Le domestique sortit. Georges fut d'abord attiré d'une réception aussi cérémonieuse; la froideur de la duchesse le gagna malgré lui, et, balbutiant avec peine quelques phrases banales, il lui demanda des nouvelles de sa santé.

Le COURRIER FRANÇAIS annonçait hier une soustraction commise au ministère des affaires étrangères, de pièces relatives à la question hollando-belge. Le démenti ne s'est pas fait attendre. Voici ce que dit le MONITEUR PARISIEN.
« Nous sommes autorisés à déclarer que le fait est entièrement controuvé. Aucune soustraction de pièces n'a été faite à ce ministère. Aucun employé n'est coupable ni soupçonné de l'infidélité qu'on suppose, et qui n'a pu être imaginée que dans un but dont nous laissons au public le soin d'apprécier la nature. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.
Suivant les nouvelles de la Sen-d'Urgel, du 30, les insurgés réfugiés dans l'évêché de Solsona ont capitulé. Leur commandant Mondedas et deux chefs ont été tués.
Le comte d'Espagne s'est retiré vers Torregassa.
Rien de nouveau du côté d'Estella. Il paraît que les opérations contre Estella ne commenceront qu'autant que les sièges de Morella et de Cantaviéja seront déjà en activité. On frapperait alors l'ennemi sur plusieurs points à la fois, Orax, Carminati et San Miguel en Aragon, le comte de Luchana en Navarre, et le général O'Donnell en Guipuzcoa et sur les côtes de Cantabrie.
Nous venons de recevoir à la fois les journaux de Madrid des 26 et 27 juillet.
D'après l'ECO DEL COMERCIO du 27, un courrier extraordinaire était arrivé à Madrid la veille, portant la nouvelle à ce que l'on disait, qu'Oraase trouvait déjà dans les environs de Cantaviéja.
Le colonel Cordova s'est enfin mis en mouvement pour donner la chasse à la bande de Perdiz, qui infeste les provinces de la Vieille-Castille.
Voici ce qu'on lit dans une lettre de Viana du 27 juillet:
« Espartero a passé hier la revue de 12,000 hommes réunis dans le camp: le bruit s'était répandu que ce général avait donné sa démission. Au moment où il se plaçait au centre de la division, tous les soldats poussèrent les plus vives acclamations en lui demandant de ne pas les quitter.
» Officiers et soldats, mes compagnons fidèles, répondit Espartero d'une voix très émue, je combattrai pour vous et avec vous. Je jure de ne pas vous quitter avant la victoire. »
Cette allocution a redoublé l'assurance des troupes.
Des magasins de vivres sont rassemblés sur toute la ligne. Léon-el-Conde et Alaix en font autant dans la Rioja. La subsistance des troupes est ainsi assurée pour tout l'hiver, si les chances de la campagne n'apportent pas un résultat définitif.
Le 24, Maroto a poussé vers Labranza quelques tirailleurs qui ont été repoussés par les nôtres. On dit que le nombre des personnes arrêtées à Estella et autres endroits, dépasse 500.
Très-bonne, répondit Nisida en s'inclinant. La conversation en resta là, et Georges, pour la ranimer, lui dit:
— Vous êtes seule dans ce vaste château?
— J'attends du monde... des amis qui doivent arriver ce soir, et venir passer quelques jours avec moi.
Georges n'osa pas demander qui l'on attendait; mais il répéta... Ah! ce sont des amis qui doivent arriver...
— Oui, monsieur.
La conversation s'arrêta encore. Cette fois ce fut la duchesse qui reprit la parole.
Vous venez de Constantine, monsieur Georges, dit-elle.
— Oui, madame.
— On assure que cela a été admirable... Et Georges, interdit... calculait en lui-même si, pour soutenir la conversation, il n'allait pas être obligé de faire le récit du siège, lorsque, en ce moment, plusieurs voitures roulerent dans la cour, et Georges bénit les importuns qui venaient interrompre ce pénible tête-à-tête.
Les portes du salon s'ouvrirent brusquement: en entendit marcher ou plutôt courir. Quelqu'un se précipita dans le boudoir: c'était Julia! la comtesse Julia, qui, apercevant Georges et la duchesse, dans cet endroit retirés tous deux, le soir et en tête-à-tête.... s'écria en riant et en embrassant Georges:
— Enfin, vous savez tout, l'inconnue s'est fait connaître!...
Georges, stupéfait, hors de lui... poussa un cri de surprise, ou plutôt d'effroi, en voyant la duchesse tomber sans connaissance sur le divan du boudoir.
— Quoi! vous ne saviez pas!... s'écria Julia désolée. Malheureuse, qu'ai-je fait? Voici mon mari et mon frère qui entrent dans le salon; courez au-devant d'eux... je reste auprès d'elle.
Et Georges, sans savoir ce qu'il faisait, s'élança dans le salon, où il reçut les embrassements du comte de Vareville et de Constantin, qui arrivaient de leur ambassade. Constantin avait commencé, sur ses succès diplomatiques, un récit, dont Georges n'avait pas entendu un mot, lorsque rentra Julia.
— Ne vous effrayez pas, dit-elle; la maîtresse de la maison est un peu indisposée; dans une demi-heure, il n'y paraîtra plus, elle me charge, en attendant, moi, son amie intime, de faire les honneurs et de commander à sa place. A dix heures le souper, d'ici là chacun peut s'installer dans ses appartements.

FEUILLETON.

LA MAÎTRESSE ANONYME.

(V. le Politique du 3 août.)

Une nouvelle, s'écria M. le maire, une nouvelle étonnante et imprévue! La duchesse ne se marie pas! Le major est refusé... positivement refusé. Il a repris des chevaux pour Paris; la nouvelle est certaine.
— De qui la tenez-vous?
— Du maître de Poste.
D'après une pareille autorité, le doute n'était plus permis, et j'éprouvai un vif mouvement de joie. Quant à Georges, il venait de s'emporter trop violemment contre Nisida, et sa colère était montée trop haut pour redescendre brusquement et sans transitions. Aussi murmura-t-il entre ses dents:
Qui sait si cela est vrai! Qu'en sait-elle elle-même! Elle a tant de bizarrerie, tant de caprices.... Et pourquoi refuser son cousin? pour faire quelque autre choix qui ne vaudra pas mieux.
— C'est possible, lui dis-je en le regardant, ou pour rester libre.
— Oui, vous avez raison, s'écria-t-elle, saisissant avidement une occasion de reprendre sa colère.... pour être libre et coquette à son aise, pour tenir la balance entre vingt rivaux, pour les désespérer tous, et n'en choisir aucun.
— Vous êtes bien sévère envers elle.
— Je suis juste.... après la manière dont elle m'a traité, après tous les torts qu'elle a eus envers moi.
— Il serait plus généreux de les oublier, maintenant surtout qu'elle est malheureuse.
— Malheureuse! s'écria-t-elle avec émotion, vous croyez qu'elle est malheureuse!... et toute sa colère tomba.
— Elle a besoin de la présence et de la consolation de ses amis; n'irez-vous pas lui faire une visite?
— A quel bon? Entourée comme elle l'est, aura-t-elle seulement le temps de me recevoir?
— Qu'importe! Vous laisserez votre nom... vous aurez du moins rempli un devoir indispensable; vous lui devez une visite de deuil et de condoléance.

BELGIQUE — Bruxelles, le 4 août.

Le roi est de retour à Bruxelles de sa terre d'Ardenne depuis avant-hier au soir.

Nous apprenons que S. M. y a reçu jeudi à midi, le conseil provincial du Luxembourg, qui lui a présenté l'adresse contre le morcellement du territoire.

Le roi a fait au conseil provincial une réponse analogue à celle qu'il avait faite au conseil du Limbourg.

Voici comme elle est rapportée :

« Messieurs, nous nous trouvons dans des circonstances difficiles, il faut bien le dire, mais soyez convaincus, le gouvernement défendra avec zèle et dévouement la cause du Luxembourg. Ce qui complique notre situation politique, comme déjà je l'ai dit au Limbourg, ce sont nos relations avec la confédération germanique. Nous sommes soumis à une double influence. D'un côté il y a les cinq grandes puissances, avec lesquelles nous avons des traités; de l'autre, la confédération, corps qui n'est pas tangible en quelque sorte, et qui peut agir en dehors de la sphère des grandes puissances elles-mêmes.

« On ne peut nier non plus que nous n'ayons à lutter contre bien des passions politiques au-delà du Rhin; je crois qu'il est de notre intérêt de ne rien faire pour les irriter. La question du Luxembourg a peu d'importance comme question européenne. Si les passions ne s'en mêlaient pas, les difficultés seraient beaucoup moindres.

« Je crois que depuis sept années que je suis venu en Belgique je vous ai prouvé combien je porte d'intérêt au Luxembourg. Vous ne devez donc pas douter de mon vif désir de vous conserver tous.

« Malheureusement les désastres de 1851 ont exercé une funeste influence sur la marche des négociations. Il est difficile de défrayer longtemps après même qu'ils sont arrivés, les funestes effets de grands événements.

« Du reste, soyez en bien persuadé, rien de ce que les circonstances permettront, ne sera négligé, et tout ce qui sera humainement possible, je le ferai. »

Tous les membres du conseil ont été invités à déjeuner avec S. M. Ils étaient au nombre de 45, et tous se sont retirés fort satisfaits de l'accueil du roi.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

S. M. a reçu successivement le général Buzen, gouverneur militaire de Bruxelles, et le comte Emile d'Oultremont.

Sur la proposition motivée du jury institué pour le concours ouvert, par l'arrêté royal du 31 décembre 1856, pour l'obtention du prix de 50,000 francs, établi en faveur de celui qui aura apporté de notables améliorations dans les machines à vapeur, le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a, par arrêté du 4 août courant, prorogé au 1er octobre prochain, l'époque de la remise du jugement de ce jury. Cette époque avait été primitivement fixée au 1er août 1858.

Tous les bateaux se trouvant aux bassins de Bruxelles ont hissé hier leurs pavillons à mi-mât, pour la mort de notre vénérable bourgmestre. Le pavillon anglais était noué d'un crêpe. On annonce de pompeuses funérailles.

L'enterrement de M. Rouppe, bourgmestre, aura lieu à Laeken, le mardi 7 du courant, à 5 heures après-midi; on se réunira en la maison mortuaire à 2 heures. Un service funèbre sera célébré en l'église de St-Jean-Baptiste au Béguinage, le jeudi 9 août, à 11 heures du matin.

M. Julien Leclercq, graveur de mérite, connu par les médailles de Léon XII, du chanoine Triest et M. Lubin, a pris hier les traits de M. Rouppe sur le lit de mort et se propose de consacrer par une médaille le souvenir du vénérable magistrat dont Bruxelles pleure la perte.

NECROLOGIE. — M. ROUPPE.

La vie entière de M. Rouppe a été consacrée à la défense des intérêts de ses concitoyens.

A l'époque du 18 brumaire, M. Rouppe était commissaire du gouvernement près l'administration du département de la Dyle. Quand cette place fut supprimée, ses concitoyens lui décernèrent une médaille en or qui portait cette inscription : *En exécutant les lois, il fut juste et bon.*

Peu de temps après, il fut nommé maire de Bruxelles. Il rendit en cette qualité les plus grands services à ses concitoyens. En l'an X, Fouché, ministre de la police générale, avait ordonné l'incarcération de plu-

— Bravo! s'écria Constantin. Je ne suis pas d'une tenue présentable, pas plus que monsieur l'ambassadeur; et quand il s'agit de faire sa cour à une jeune et jolie veuve, il faut paraître avec tous ses avantages.

Les deux hommes sortirent du salon; il était temps: Georges n'y tenait plus;... il suffoquait. Mais grâce au ciel, il était libre;... il était seul avec la comtesse, et, dans un trouble inexprimable, il tomba à ses pieds.

— Que faites-vous? Que faites-vous? lui dit-elle en riant; Georges, mon ami, vous vous trompez! Vous n'avez rien à me demander, rien à attendre de moi... qu'un récit... que je vous dois depuis longtemps; en conviens, et je suis prête à m'acquiescer... si vous voulez vous relever, vous asseoir à côté de moi, vous calmer, et surtout ne pas trembler comme vous le faites, ni regarder à chaque instant du côté de ce boudoir, parce que, lorsque je parle, j'aime qu'on m'écoute; d'ailleurs Nisida n'y est plus. Ce boudoir donne dans ses appartements et elle vient d'y remonter.

Georges alors prit attention et silence, et, sans aucun préambule, la comtesse lui dit :

Nisida est mon amie intime; nous avons été élevées ensemble; plus âgée qu'elle, je fut mariée la première; plus tard, et bien malgré moi, sa famille lui fit épouser le vieux duc de... qui était d'origine irlandaise, pair d'Angleterre et pair de France, ami et favori du roi Charles X. Tout se trouvait dans ce mariage... excepté un mari. De plus, il y avait un cousin, seul parent et seul héritier du duc... le major Hollydai, qui était furieux de se voir enlever une si belle succession; mais il se consolait en pensant que son illustre parent était presque septagénaire; qu'il n'y avait pas à craindre d'héritier direct à moins de grands malheurs; et, ces malheurs, il voulut les prévenir autant qu'il était en son pouvoir, il ne quitta point sa jeune cousine, il la surveilla avec une assiduité et un zèle qu'on aurait pris pour de l'amour ou de la jalousie, et qui était tout uniment de l'intérêt. Au spectacle, au bal, en soirée, la vue d'un adorateur ou d'un simple attentif... lui donnait la fièvre ou le glacé d'effroi;... il employait tout au monde pour les éloigner, et le duc avait chez lui sans s'en douter et dans la même personne, un sigisbé précieux et une duègne incorruptible qui ne lui coûtaient rien.

Le pauvre major se donnait du reste une peine bien inutile. Sage et vertueuse par la religion et par principe, jamais personne n'eût plus que Nisida le sentiment de ses devoirs et de sa propre dignité. Aussi le malheureux et défiant cousin commençait à se rassurer sur son héritage,

seigns habitans recommandables de Bruxelles. L'un deux, M. Aerts, s'adressa à M. Rouppe qui ordonna sa mise en liberté et dénonça cette mesure au tribunal dans un mémoire énergique dont voici un passage remarquable : « Tribuns, la méchanceté d'un vil dénominateur, ou l'erreur d'un ministre trompé, pourront-ils disposer arbitrairement de la liberté et des propriétés des citoyens? Le peuple français continuera-t-il à célébrer l'anniversaire du 14 juillet, alors que le château de Nam redeviendrait une Bastille? »

M. Rouppe paya cher cette énergique réclamation; il fut arrêté lui-même et transféré à la prison du Temple à Paris, sous la prévention de manœuvres contre le gouvernement.

Revenu à la liberté, il fut élu juge-de-peace par ses concitoyens qui ne pouvaient à cette époque lui donner un gage plus éclatant de leur estime; les fonctions de maire avaient été conférées à M. de Mérode.

Fouché s'opposa à l'installation de M. Rouppe comme juge-de-peace et l'exila à 50 lieues de Bruxelles.

De retour de cet exil, M. Rouppe exerça gratuitement pendant huit ans, sous l'empire français, diverses fonctions, entre autres celle d'inspecteur de la prison de Vilvorde, où régna à cette époque une mortalité considérable, qui, par ses soins, fut réduite des neuf dixièmes.

Sous le gouvernement hollandais, M. Rouppe ne remplit aucune fonction publique. A la révolution, il s'empressa de payer à ses concitoyens le tribut de sa vieille expérience. Il fut un des notables qui se réunirent à l'hôtel-de-ville de Bruxelles le 28 août 1850 et qui rédigèrent une adresse au roi Guillaume, dans laquelle ils demandaient instamment le redressement de tous les griefs nationaux. Deux jours plus tard, le 31 août, il fit partie de la députation qui fut envoyée à Vilvorde auprès du prince d'Orange et du prince Frédéric, pour les engager à ne pas employer la force contre la ville de Bruxelles. Le prince d'Orange ayant remarqué que M. Rouppe portait à la boutonnière les couleurs nationales, lui dit : « Connaissez-vous le code pénal? Savez-vous que vous portez l'emblème de la révolte, et que je pourrais vous faire arrêter? M. Rouppe répondit :

« Nous regrettons de paraître devant V. A. R. d'une manière qui lui semble peu respectueuse. Telle n'est pas notre intention; ces couleurs ne sont pas le symbole de la révolte, mais de la nationalité et du patriotisme. »

M. Rouppe était attaché à cette époque à l'état-major de la garde urbaine. Plus tard, il fit partie de la commission de sûreté publique, choisie par les sections et agréée par la régence. Le 22 octobre 1850, il fut nommé bourgmestre de Bruxelles par ses concitoyens; il obtint 497 voix; son concurrent était M. le marquis de Trazegnies qui eut 468 voix.

En septembre 1851, M. Rouppe fut nommé membre de la chambre des représentants : il fut élu au scrutin de ballottage en même temps que MM. Lefebvre, Coghien, Barthélemy, Bourgeois et Félix de Mérode (M. Lebeau fut seul nommé au premier tour de scrutin. A la chambre, M. Rouppe fit partie de l'opposition libérale. Il s'abstint de voter sur le traité des 24 articles : « L'homme, dit-il, qui se trouve sous le poids d'une condamnation injuste s'il est doué d'une certaine force d'âme, ne se débat point contre l'exécuteur. Protestant contre l'arrêt unique, il pose la tête sur le billot et succombe noblement. Comme représentant de la nation, je me soumetts aux 24 articles, mais je ne saurais les accepter. »

Pendant le règne du choléra en 1852, M. Rouppe montra un dévouement à toute épreuve.

Au mois de juillet 1856, lors de la mise en vigueur de la loi communale, les deux candidats qui obtinrent le plus de voix furent MM. Rouppe et Demunck; tous deux eurent 1595 voix. M. Rouppe fut choisi pour bourgmestre par le gouvernement qui se conforma au vœu unanime des habitants de Bruxelles. Au mois de mai dernier, M. Rouppe donna sa démission en même temps que tous les autres membres du conseil communal, plutôt que de laisser peser sur ses concitoyens tout le fardeau des indemnités de pillages. Pour la troisième fois depuis la révolution, il fut appelé par les habitants à faire partie de l'administration municipale.

Depuis deux ans, il s'était retiré de la chambre des représentants pour se consacrer tout entier à ses fonctions de bourgmestre. En continuant à remplir cette charge, il avait plutôt consulté son zèle que ses forces. Sa fin a été hâtée par un excès de travail.

Peu d'hommes laisseront une mémoire aussi universellement honorée. (Observateur.)

LIÈGE, LE 6 AOUT.

Un journal faisait remarquer, ces jours derniers, avec beaucoup de raison, que le chemin de fer opérât gratuitement le transport des lettres, et que c'était là une économie dont il fallait tenir compte. On pourrait en signaler encore beaucoup d'autres dus également au chemin de fer. Ainsi dans les mouvements de troupes, qui s'opèrent par la voie nouvelle, le ministère de la guerre fait encore une assez notable économie, sur les frais de logement, puisque les soldats peuvent maintenant, dans une seule journée, doubler et tripler leur étape. Au lieu de loger chez l'habitant à chaque étape, du lieu de départ au lieu de destination, il ne loge qu'au lieu de destination. Encore si on avait soin de tenir les casernes en état de recevoir la troupe, à son arrivée, il n'y aurait nul besoin de loger chez l'habitant. Ainsi on ne serait plus obligé de subir cette espèce de contribution, sans contredit l'une des plus gênantes qui existent.

Pour rendre la perception des produits du chemin de fer, plus facile et moins coûteux, on va apporter quelques mo-

qui chaque jour devenait plus probable et ne pouvait guères lui échapper; ce n'était plus qu'une question de temps, lorsqu'une nouvelle inouïe, inconcevable, prodigieuse, se répandit dans le faubourg St-Germain; le vieux duc de... à la seconde année de son mariage, en 1851, allait avoir un héritier. C'était un miracle de la Providence qui ne permet pas l'extinction des grandes familles, et la preuve évidente c'est que la duchesse eut un garçon... Le vieux duc pensa en mourir de joie, et le major se mit au lit; il était sérieusement malade; il manqua d'aller rejoindre sa succession défunte!

Tels furent les effets de ce grand événement... Quant à la cause tout le monde l'ignorait, excepté moi!... et une autre personne peut-être qui n'en fut pas plus avancée pour ça...

Et la comtesse regarda Georges, qui redoublait d'attention.

Elle continua.

Vous rappelez-vous, monsieur, le mois de juillet 1850, et la brillante société que j'avais réunie dans mon château d'Orsay; M. Georges y était, et beaucoup de jolies dames! mais Nisida que j'avais aussi invitée n'avait pu venir. Elle était restée à Saint-Cloud avec la cour, où se préparaient alors de graves événements; son mari, un des conseillers, un des confidents intimes du roi, ne pouvait quitter son maître dans une circonstance aussi importante; nous, pendant ce temps, loin de nous douter de l'orage qui grondait, nous dansions dans mon salon et faisons de la musique, lorsqu'on vint me dire mystérieusement à l'oreille que quelqu'un demandait à me parler; je sortis, et trouvai dans une salle basse Nisida qui venait d'arriver à pied et déguisée; je jetai un cri de surprise. — Silence me dit-elle; et elle m'apprit rapidement comment, en trois jours, un trône eut une monarchie venant de s'écrouler.

Le duc avait perdu la tête; et de plus fortes que la sienne n'y auraient pas résisté. Il était persuadé que les horreurs de la première révolution allaient se renouveler, que ses jours allaient être mis à prix et ses biens confisqués; que lui, favori du roi, on le poursuivrait pour le massacrer; qu'il fallait à la hâte gagner la frontière, et émigrer de nouveau... Mais à qui se fier, et comment faire pour ne pas être reconnu?

Sa jeune femme, qui seule avait conservé du sang-froid et du courage, avait pris et cousu dans ses vêtements de l'or et des billets; puis, sans demander conseil à personne, elle avait affublé son mari d'une redingote de palfrenier, elle d'un mauvais châle, était sortie de Saint-Cloud, montée hardiment dans une petite voiture de la banlieue jusqu'aux environs de Versailles; là, elle avait laissé son mari... chez ma nourrice à moi; une brave femme qu'elle connaissait; puis, par les chemins de

difications au tarif. Ainsi les places pour lesquelles on donnait 2 fr. 70 c., seront portées à 2 fr. 75 c. Celles pour lesquelles on paie 1 fr. 55, seront réduites à 1 fr. 50 c. On pourrait faire en sorte, ce nous semble, de faire tomber des augmentations sur les places des riches, c'est-à-dire sur les diligences et les berlines, et avantager les classes peu aisées, en faisant tomber les réductions sur les waggons. Nous espérons que cette considération influencera sur les modifications du tarif.

La réponse du roi aux conseillers provinciaux du Luxembourg, est, dit l'OBSERVATEUR, plus explicite et plus rassurante que celle qu'il a faite aux représentants du Limbourg. Il leur a dit que son désir était de conserver tout le Luxembourg, et que pour réaliser ce désir, il ferait tout ce qui était humainement possible. On ne peut guère promettre davantage.

Les conseillers du Luxembourg doivent, dit-on, arriver aujourd'hui. Nous espérons bien que nous ne verrons pas se renouveler à cette occasion les scènes fâcheuses dont Bruxelles a été le théâtre il y a deux mois. De pareilles démonstrations seraient ce qu'on pourrait faire de plus désagréable aux représentants du Luxembourg et peut-être aussi de plus nuisible aux intérêts de leur province.

Si nos affaires prenaient une mauvaise tournure, si le gouvernement paraissait disposé à céder, nous ne serions pas les derniers à sonner l'alarme et à donner l'éveil aux provinces menacées. Mais nous ne serions pas non plus les derniers à blâmer une agitation sans nécessité et sans utilité.

On peut voir en ce moment, plusieurs Orchidées en fleurs dans l'établissement de M. L. Jacob-Makoy, comme la *Cynoches Loddigesii*, *Maxillaria*, *Warreana*, *Peristeria Cerina* et l'*Aerides Cornutum*.

Quoique ces plantes ne soient pas nouvelles, elles ne se rencontrent que très-rarement dans les autres collections. *Fuchsia Fulgens* continue à offrir des fleurs admirables; cette espèce a été importée du Mexique, en 1857, chez MM. Lée et Co, par le voyageur Deschamps, et a été tirée de l'Allemagne par M. Jacob-Makoy, qui possède les nouveaux *Dahlia* anglais, tous d'une beauté remarquable. Une centaine de ces *Dahlia* commencent à bien s'épanouir. M. J. Jacob-Makoy vient en outre d'acquiescer le *Corypha glaucescens*; nul autre que lui, en Belgique, n'a ce rare palmier.

Nous trouvons dans les journaux anglais du 2 août, un seul article sur nos affaires. Cet article du *Post* est reproduit sans réflexion par *THE COURIER*. On va voir qu'il confirme ce que nous avons déjà dit plusieurs fois que la conférence ne s'est pas encore réunie, et qu'elle ne se réunira que quand on croira les parties intéressées assez rapprochées dans leurs prétentions pour espérer un arrangement.

Plusieurs journaux belges et hollandais, dit le *Post*, ont coutume de publier les communications de leurs correspondants de Londres, dont on reproduit régulièrement le contenu dans les journaux de la cité. Ces communications sont pour la plupart faites pour tromper le public.

Pour ce qui concerne les questions du territoire, de l'arrière de la dette, due par la Belgique, et de la future répartition de cette dette, les vœux et les prétentions des deux puissances intéressées dans les négociations sont si éloignées les unes des autres, et en apparence si inconciliables, que les représentants des grandes puissances se sont tacitement entendus sur l'inutilité momentanée des réunions formelles et régulières de la conférence. Tout par conséquent se borne en ce moment à des discussions vagues et accidentelles en apparence, si elles ne le sont réellement, des membres de la conférence individuellement, soit entre eux, soit avec les représentants de la Belgique et de la Hollande; elles ont pour but d'amener, par des représentations amicales, un rapprochement qui puisse donner l'espoir d'un arrangement satisfaisant.

Nous avons des raisons de croire que pas une seule réunion de la conférence n'aura lieu avant que l'on n'ait trouvé beaucoup plus d'harmonie dans les vœux et dans les prétentions des deux parties.

De la manière dont les négociations sont suivies actuellement, il est prématuré de dire que la première réunion régulière de la conférence aurait levé toute difficulté réelle,

traverse, elle était venue au château me dire: Sauvez mon mari et faites le sortir de France! D'après son récit, il n'y avait pas de temps à perdre, et il fallait surtout que personne ne soupçonnât les proscriptions auxquelles j'allais donner asile; ce qui n'était pas facile avec vingt personnes chez moi et un nombreux domestique. Je commençai par éloigner Rose, ma femme de chambre, dont l'appartement donnait dans le mien, et qui nous aurait entendus, sans compter que le cabriolet qui allait la mener jusqu'à Versailles ramènerait le duc à Orsay sans éveiller le moindre soupçon. A onze heures du soir il était arrivé et nous étions tous réunis dans ma chambre, tenant conciliablement sur les mesures à prendre, mesures bien inutiles par l'événement, puisque, le lendemain et à six lieues de chez moi, voyant tout rentré dans l'ordre, le duc et sa femme revinrent à Paris dans leur hôtel, sans avoir été, depuis, un seul instant inquiétés.

Mais alors nous n'en étions pas là, et, prévoyant quelques catastrophes, nous préparions mon mari et moi le déguisement de nos amis et leur fuite jusqu'à la frontière. Il était près de minuit; accablée par les événements et la fatigue de la journée, la pauvre Nisida tombait de sommeil; je la conduisis à la chambre de Rose, que j'avais préparée près de la mienne pour elle et son mari, et pendant que, dans la chambre à côté, le duc prenait avec nous les derniers arrangements pour le départ du lendemain, elle se hâta de s'endormir, et...

La comtesse s'arrêta en cet endroit, et regarda Georges qui écoutait toujours, elle lui dit avec impatience...

— Pour la fin de l'histoire, monsieur, vous la savez mieux que moi.

La comtesse se trompait... depuis quelques moments Georges l'écoutait plus... Il avait vu s'ouvrir la porte du boudoir, et toutes ses pensées, toute son âme était là.

Nisida parut, plus joye, plus puissante que jamais, les yeux baissés et tenant par la main un enfant aux cheveux blonds bouclés.

Georges courut se précipiter aux pieds de Nisida, saisit sa main qu'il couvrit de larmes, ne pouvant murmurer que ce mot: Pardon! pardon!!!

Nisida baissa de nouveau les yeux sans lui répondre, mais elle prit son fils et le jeta dans ses bras.

Ah! comme Georges le serra contre son cœur, et le couvrit de ses baisers! comme alors il le trouvait beau!

Quelques jours après, mon ami Georges avait une immense fortune, un beau château et une femme charmante.

(Constitutionnel).

EUGÈNE SCRIBER.

et que l'arrangement final, quoiqu'imparfait, aurait été avancé vers sa conclusion.

Quant à la menace, ou même à une idée de coercition à employer contre l'une des parties intéressées, nous pouvons dire confidentiellement que rien de pareil n'a été fait, et nous croyons avec certitude qu'on n'a jamais nourri une semblable idée.

MM. les députés du conseil provincial du Luxembourg sont arrivés hier en cette ville. Ils sont descendus à l'hôtel d'Angleterre. Une sérénade leur a été donnée, à 11 heures du soir.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui lundi qu'a lieu la dernière séance de M. Sidre. Cette soirée se donne au bénéfice de l'intéressante Victorine Hugo. On nous assure que cette jeune dame qui a obtenu le grand prix de déclamation lyrique au conservatoire de Paris, est au nombre des artistes étrangers qui se proposent de se faire entendre au grand concert qui aura lieu à l'occasion des courses.

TOMBOLA. — Voici le résultat du tirage de la tombola qui a eu lieu hier à la Société d'Emulation : Le n° 15, appartenant à M. Maors, a gagné le 1er lot. Le n° 850, appartenant à M. Jacquinet, a gagné le 2° lot.

CHEMIN DE FER. — Le 12 août, à 10 heures du matin, aura lieu l'ouverture solennelle de la section du chemin de fer de Gand à Bruges. Des convois, composés de voitures décorées, partiront de Bruxelles, Malines et Bruges, pour se rendre à la station, de Gand, réunion générale des divers convois; les départs de ces convois auront lieu : De Bruxelles, à 10 heures moins un quart; de Bruges, à 11 heures; de Malines, à 10 heures et demie. Des voitures seront réservées, dans les convois ordinaires, aux personnes invitées des villes d'Anvers, Liège, Tirlemont, Louvain et Termonde.

Le cortège général, auquel se joindront les autorités de la ville de Gand, partira de Gand à une heure et demie pour arriver à la station de Bruges vers trois heures.

Jusqu'à présent l'entretien et la police du chemin de fer ne présentaient pas de service continu. M. Simons était chargé des sections de Bruxelles à Malines, de Malines à Termonde et de Tirlemont à Ans. M. de Ridder l'avait été des sections de Malines à Anvers, de Termonde à Gand et de Malines à Tirlemont. Il est évident que des lignes continues sont plus faciles à surveiller.

Un arrêté ministériel vient d'assigner à M. Simons l'entretien et la police des sections formant la ligne de Malines vers la frontière de Prusse (ligne de l'Est), et à son successeur M. de Ridder, M. Groetaers, la section formant la ligne de Malines à Ostende et d'Anvers à Bruxelles (lignes de l'Ouest et du Nord).

Le siège de la direction de la ligne de Malines à la frontière de Prusse est fixé à Liège; l'ingénieur-directeur y établira sa résidence.

La résidence de M. Groetaers est fixée à Malines, où sont établis les bureaux et les ateliers généraux de l'exploitation.

Ces dispositions, si elles sont strictement appliquées, nous paraissent de nature à hâter l'exécution des travaux et à assurer la régularité du service d'exploitation.

(INDÉPENDANT.)

En même temps que le saint-père, adressait au chapitre métropolitain de Cologne, le bref que nous avons publié, il écrivait à M. Hussen, doyen de ce chapitre, une lettre dans laquelle il lui donne ses instructions pour gouverner l'archevêché de Cologne. Cette lettre n'est du reste que la paraphrase du bref adressé au chapitre.

La société VALENTINOISE de notre ville a envoyé, il y a un mois, le sieur Dejaque à Marseille, pour y lancer trente-trois pigeons appartenant à la société. On n'a pas reçu de nouvelles de cet homme depuis le jour de son départ; et aucun des pigeons n'est encore de retour; mais nous trouvons dans les journaux français la nouvelle que ces 53 pigeons sont arrivés à Marseille; d'où ils ont été lancés le 29 juillet, à cinq heures et demie du matin, à la place Pentagone; M. le commissaire Mariot était présent et a marqué chacun des pigeons d'un signe propre à les faire reconnaître. Ces pigeons n'étant pas arrivés le 4 à Liège, n'auront pas retrouvé leur route, et seront morts ou égarés. Il est possible cependant que quelques-uns arrivent encore à Liège. Il y a 510 lieues de poste de cette ville à Marseille.

Les recherches auxquelles se sont livrés plusieurs médecins sur la tête du supplicié Lafosse, présentent de l'intérêt, maintenant que les partisans de la science phrénologique cherchent à appuyer leur système sur les caractères particuliers que présentent les têtes d'hommes célèbres soit par leurs qualités, soit par leurs vices. Nous reproduisons donc le rapport suivant, dressé par M. le docteur George, professeur à l'université libre de Bruxelles.

EXAMEN PHYSIONOMONICO-CRANIOSCOPIQUE DE LA TÊTE DE LAFOSSE.

La tête du condamné Lafosse a donné lieu hier à l'amphithéâtre d'anatomie de l'université libre à une leçon très intéressante faite par le professeur M. Graux, en présence d'un nombreux auditoire. Ensuite M. Seutin et quelques autres personnes ont émis à ce sujet diverses réflexions auxquelles nous nous permettrons de joindre les nôtres pour faire un résumé du tout qui peut à beaucoup d'égards présenter un certain intérêt scientifique et moral.

Sous le rapport physiognomonique, la face ne présente aucune contraction remarquable, mais beaucoup de calme; le front n'est ni fuyant, ni aplati comme chez beaucoup de criminels vulgaires, et présente beaucoup d'épaisseur; l'arcade sourcillière est saillante, les sourcils anguleux; les yeux sont vifs, brillants, hardis avec une pupille remarquablement étroite et allongée, d'une ressemblance étonnante tant pour la couleur que la conformation avec ceux du faucon gerfaut; le nez aquilin, légèrement bossué, terminé en pointe, ayant les cartilages minces et contractés, quoique l'ouverture nasale soit assez grande; le trait nasal très marqué; la lèvre

supérieure sensiblement contractée du haut à droite; le menton saillant, très-pointu; toute la face très allongée. Les cheveux sont bruns, comme chez la plupart des voleurs, selon Lavater, rudes, simulant un toupet; les oreilles minces; la nuque très développée; le larynx semi ossifié; la troisième vertèbre cervicale coupée en deux par le couteau.

Sous le rapport cranoscopique, on remarque d'abord la saillie très apparente de toute la région temporale, laquelle comprend les trois organes de l'instinct carnassier, de la ruse et du penchant à s'emparer de ce qui ne nous appartient pas, ou de la destructivité, sécrétivité et convoitise de Spurzheim. Ce dernier étant le plus développé des trois, démontre qu'avant tout Lafosse était voleur et que les autres n'étaient mis en jeu que pour parvenir à ce but: Le deuxième, celui de la ruse, explique parfaitement la manière dont Lafosse agissait pour s'emparer des objets d'autrui. Celui qui n'aurait que la saillie du vol et celle du carnage emploierait tous les moyens pour parvenir à son but, le poignard, les armes à feu, etc. Lui, dans les divers vols avec meurtre qu'il a commis, se sert toujours de la corde, de la strangulation, etc., comme pour laisser soupçonner que sa victime s'est suicidée, et comme ne devant pas laisser de taches de sang ou d'autres indices sur lui-même, s'il vient à être soupçonné. Le front assez saillant dénote de l'intelligence pour combiner ses crimes et pour se défendre avec adresse. L'organe de l'orgueil, de la présomption, de l'amour-propre enfin, est très saillant, aussi attribue-t-il ses actions à des motifs politiques, à l'orangisme, et se trouve justifié le propos qu'il tint avant sa mort: « La postérité parlera de moi. » On remarque que les deux organes voisins en remontant vers le sommet de la tête offrent une différence notable: En effet, la fermeté est très développée, tandis que la dépression marque la théosophie ou vénération de Spurzheim, le sentiment de l'existence de Dieu, le penchant à un culte religieux, et l'examen des parties correspondantes du cerveau offrait la une dépression notable, ce qui ce rapporte parfaitement à la manière dont il est mort. La saillie de la nuque, jointe à quatre dépressions considérables de la table interne de l'occipital et la saillie extraordinaire des crêtes longitudinale et transversale et du tubercule médian dénotent évidemment l'énergie générative, l'amabilité et l'amour de la progéniture ou philogéniture. Il doit avoir eu du penchant pour le sexe, et, combinant le deuxième de ces penchants avec celui de l'ostentation que nous avons vu très marqué, il pense, en mourant, à la réputation de sa fille.

L'examen anatomique du cerveau montre les organes correspondants parfaitement en rapport avec les saillies ou dépressions. On remarque surtout la largeur et le développement des circonvolutions temporales, ou de la ruse, du carnage et du vol. Au total le cerveau est ferme, très pesant et ne présente aucune altération pathologique.

Nous croyons être utile à la science phrénologique en vous communiquant les observations faites sur la tête de ce supplicié: il serait intéressant de connaître les principales circonstances de sa vie, et surtout de son long séjour dans les diverses prisons pour voir si elle s'accordent, je n'en doute pas, avec ces données.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

MM. les souscripteurs sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu jeudi, 9 août à cinq heures du soir, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel-de-ville.

MOTIF DE LA CONVOCATION :

1° Entendre le rapport annuel du secrétaire général sur les travaux du conseil d'administration.

2° Elire, aux termes du règlement, six membres pour faire partie de ce conseil.

MM. Pierrot, Hurault, Devaux, Muller et Wenstenraad ont été désignés par le sort comme sortans, et M. Closset-Wauters est démissionnaire par suite de son changement de résidence.

Le président, Louis Jamme. L'un des secrétaires J. Godet.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRES MODERNES. — BIBLIOTHÈQUE D'ÉDUCATION.

La première livraison d'une collection d'histoires modernes vient de sortir des presses de M. Riga. Sous le titre des Chefs-d'œuvre Contemporains, cette collection formera 15 volumes in-8°, et se composera des œuvres de Miquel, Hallam, Augustin Thierry, Villain, Michaud et Poujoulat. La pensée qui a dominé l'éditeur, en commençant cette entreprise, a été celle-ci: reproduire au meilleur marché possible les auteurs les plus célèbres, et les mettre à portée de toutes les classes. Il a pensé que le débit des livres s'accroît en raison de leur prix, et il ne s'est point trompé; sa collection sera recherchée par tous ceux qui se forment une bibliothèque, et surtout pour les jeunes gens dont l'esprit méditatif se tourne, aujourd'hui plus que jamais, vers les études historiques, si fécondes en jouissances et en enseignemens de toute espèce. A l'étranger, en Hollande, en Allemagne, en Prusse, elle sera accueillie avec faveur; car jusqu'à présent les œuvres des historiens que nous avons cités plus haut, se vendaient à des prix trop élevés pour que tous les amateurs de bons livres puissent y atteindre.

L'Histoire de Miquel se vend à Paris 15 francs 2 vol. in-8°, à Bruxelles 8 fr., deux volumes de même format, ou 6 fr., 2 vol. in-18. L'édition in-8° de M. Riga ne coûtera que 5 francs, aux souscripteurs, 4 francs aux non-souscripteurs. C'est une réduction de deux tiers, à-peu-près dans le prix. Cet avantage est d'autant plus grand que M. Riga a non-seulement voulu mettre les volumes in-8° au niveau des romans in-18, mais qu'il a essayé encore de réduire le nombre des volumes. Ainsi l'histoire de la Révolution de Miquel, qui avait été imprimée jusqu'ici en deux volumes, ne forme qu'un seul. Ce n'est pas tout. L'édition de M. Riga, est augmentée de l'histoire de la Restauration jusqu'à la révolution de 1830. Ce dernier ouvrage, dû à la plume judicieuse de M. de Bonnechose, forme le complément de l'œuvre de M. Mignet, et ne dépare nullement le recueil. Il renferme une appréciation juste et impartiale des événements qui ont signalé ce court interrègne de la branche aînée des Bourbons, et sera lu avec fruit et intérêt même après le beau travail de M. Mignet. Cette édition a donc le mérite d'être plus complète que toutes celles qui l'ont précédée.

L'Europe au moyen-âge. Hallam est peut-être le seul écrivain qui se soit occupé d'une manière large de cette époque si importante de l'histoire. Il en a développé l'esprit, exposé les institutions, retracé les événements, peint les caractères et les hommes avec un talent d'observation et d'écrivain qui lui a conquis une réputation européenne. Hallam a eu six éditions à Londres et deux en France, mais jusqu'aujourd'hui il n'avait pas été imprimé en Belgique. M. Riga a voulu remplir cette lacune. Le premier volume qui est en vente traite de l'histoire de France depuis sa conquête par Clovis jusqu'à l'invasion de Na-

ples par Charles VIII, du système féodal et de l'histoire d'Espagne jusqu'à la conquête de Grenade. Cette période est du plus haut intérêt.

M. Riga n'a pas voulu faire de l'édition de ses chefs-d'œuvre contemporains, des chefs-d'œuvre de typographie. Le prix mettait un obstacle à l'exécution de ce projet; mais il a voulu donner une édition à la fois élégante et correcte, et, sous ce rapport, son but a été complètement atteint. Les caractères sont nets, bien imprimés, et flattent l'œil qu'ils ne fatiguent jamais. La correction du texte ne laisse rien à désirer; elle a spécialement fixé l'attention de l'éditeur, qui a rempli la tâche qu'elle lui imposait de la manière la plus satisfaisante. C'est un progrès réel en Belgique. Car les livres qui se réimpriment à Bruxelles ne se distinguent guère par un mérite de ce genre-là.

L'impression de la collection de 15 volumes est déjà fort avancée et nous savons que M. Riga est en mesure d'en délivrer plus de la moitié aux souscripteurs qui en feront la demande. Nous reviendrons sur chaque ouvrage en particulier au fur et à mesure qu'il paraîtra, et nous parlerons également d'une jolie Bibliothèque d'instruction et d'éducation que le même éditeur mettra bientôt en vente au prix de 5 frs. pour 9 volumes in-18°.

COURSES DE CHEVAUX.

La commission chargée de leur organisation prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes, sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de mercredi prochain, 8 du courant, on pourra se procurer des billets à l'Hôtel-de-Ville, de 5 à 12 heures de l'après-dîner jusqu'à 7 heures du soir.

Les bancs et les places seront numérotés. On ne pourra occuper que le N° dont on sera porteur.

L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirables et sera couverte en toile.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'Hôtel-de-Ville.

Les prix des cartes sont fixés comme suit : Pour chaque personne à l'estrade, 2 frs. Pour chaque voiture dans l'hyppodrome, 8 id. Pour chaque tilbury, id. 5 id. Pour chaque cavalier, id. 3 id.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

La compagnie Liégeoise pour l'éclairage au Gaz demande l'autorisation d'établir dans la cave de la maison n° 414, derrière le Palais, un réservoir de gaz de six mètres de diamètre et à télescope.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants que les expertises cadastrales vont commencer dans le quartier du Sud de cette ville. Ces expertises auront pour objet de constater les changements résultant 1° de nouvelles constructions, reconstructions locales, renouvellements partiels ou agrandissements de maisons; 2° de bâtimens partiellement démolis ou qui auraient éprouvé une détérioration notable, ainsi que de ceux qui auraient reçu une amélioration importante qui ne procéderait pas de renouvellement partiel ou d'agrandissement.

Les propriétaires, locataires, etc., sont invités à faciliter ces opérations en donnant aux agents de l'administration qui en sont chargés un libre accès dans les propriétés à expertiser.

Liège, le 1^{er} août 1858.

Le président, TILMAN.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 5 AOUT.

Naissances : 7 garçons, 5 filles.

Mariages 16, savoir : entre :

Hub. Jos. Tilkin, journalier, rue Pont-St-Julien, et Marie Jos. Labigeois, couturière, faub. Ste-Marguerite. — Franc. Jos. Martini, cordonnier, rue d'Amay, et Marie Anne Dupont, journalière, rue du Meri, veuve de J. J. Lhonneux. — Melchior Jos. Carabin, fleur, rue des Récollets, veuf de A. Ph. Leduc, et Anne Jos. Tilkin, cuisinière, en Châtre. — Jacq. Daoust, barbier, sur Avroy, et Cath. Gibon, couturière, faub. St-Gilles. — Franc. Andrien Legros, tailleur, rue du Meri, et Marie Cath. Donnay, domestique, sous la Grande Tour. — Henri Jos. Crespin, maçon, domicilié à Horion-Hozémont, et Marie Jos. Boyv., domestique, rue Bertholet. — Pierre Jos. Gilis, imprimeur, rue Longdoz, et Marie Françoise Monbron, couturière, même rue. — Henri Winterolders, c. cher à Cosen, et Anne Gertrude Hesselte, cuisinière, rue Agimout. — F. Jos. Absil, tailleur de pierres à Sclayn, et Marie Thérèse Jos. Diriq. e., couturière, rue Chaffour. — Jean Fr. Fontaine, cordonnier à Liège, veuf de J. C. Coirbay, et Marie Cath. Bolland, domicilié à Soumagne. — Louis Fr. Victor Luquet, caporal tailleur au 9^e régiment en garni son à Liège, et Virginie Bombeke, sans profession, à Gand. — Guill. Vanhombrouck, journalier à Overhespen, et Marie Mailly, cultivatrice, derrière la Magdelaine. — Jean Jos. Ridelle, garçon boulanger aux Awirs, et Marie Cath. Bawin, cuisinière, place St-Barthélemi. — Jean Laurent Prailled, tailleur, sur les Aïrs, veuf de Marie Jos. Labuchère, et Marie Anne Louise Limbor, couturière, rue de la Magdelaine. — Sébastien Cokaiko, serrurier, à la Queue du Bois, et Marie Cath. Holet, couturière, faub. Vivegnis. — Ch. Frédéric Sauvè Behr, industriel, rue Féronstrée, veuf de Cne. Jhine. M^{re} Victorie Dubois, et Pauline Juhenne Marie Dubois, sans prof., même rue.

Décès : 4 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir : Mathieu Joseph Bellefroid, garçon de caves, âgé de 49 ans, rue de la Régence, célibataire.

Du 4. — Naissances, 2 garçons, 1 fille. Décès : 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, savoir : Gérard Demarteau, âgé de 79 ans, rentier, faub. Ste-Marguerite, veuf en 2^e noces de M. F. L. Girday. — Henri Jos. Briquet, âgé de 28 ans, sellier, à Olne, célibataire.

PENSION.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de l'état, pour le deuxième trimestre 1858, sera ouvert à son bureau à partir du jeudi 9 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

ANNONCES.



UN PETIT CHIEN BARBET poils gris mêlés, répondant au nom d'Azor, s'est égaré samedi dernier vers 6 heures du soir. Récompense à celui qui l'amènera rue tête de Bœuf, n° 66 bis.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

A Louer

UN BEAU QUARTIER et une CHAMBRE, ayant une vue fort agréable, rue Ste-Ursule, n° 889. 1051

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LÉMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

MARDI 7 de ce mois, à une heure, le notaire PAQUE VENDRA publiquement, en la maison n° 656, rue Mont-St-Martin, à Liège.

LES MEUBLES MEUBLANS et LINGES, ainsi que les VINS, consistant en 2 feuilletes St-Julien 1854, 500 bouteilles Bourgogne de 1819, 27, 51 et 54, et 500 bouteilles Bordeaux de 1852 et 54, tous de 1^{re} qualité; provenant de la succession de M. l'avocat PLATEUS. 1090

LE MARDI, 28 août courant, à 2 heures de relevée, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude rue Féronstrée,

5 trente-deuxièmes

DES CHARBONNAGES DES SIX BONNIERS,

Ste. BARBE ET St. LÉONARD, A SÉRAING-SUR-MEUSE.

avec chemin de fer etc., etc.

Ils seront vendus en cinq lots, et on les réunira en masse, moyennant une augmentation de 10 0/0.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 1100.

VENTE DÉFINITIVE

D'UNE

MAISON DE COMMERCE.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, JEUDI 9 AOUT, à 11 heures, il VENDRA sans réserve d'infirmité ni de surenchère, sur la mise à prix réduite à 20,000 frs., UNE MAISON sise à Liège, rue Neuvice, n° 944. 1081

A LOUER

pour le 1^{er} mars 1839.

MARDI 28 AOUT 1838, à 9 heures du matin,

LA COMMISSION DES HOSPICES DE LIÈGE EXPOSERA EN LOCATION,

A la salle de ses séances, rue Féronstrée, pour le 1^{er} mars 1839, 15 ares de terre, située à Bressoux, tenue par J. Lewandre; 9 ares de prairie, situé en Droixhe, par J. Jh. Balaes; un jardin avec cabinet, situé Porte St-Léonard, tenu par J. L. Libert; 2 ares 18 centiares de terre, à Votem, par G. Libert; 20 ares de vignoble, à Tilleur, par P. M. Frankignoul; 108 ares de terre et prairie, à Retinne, par P. Dor; pour le 25 septembre, une boutique et grenier, Pont St-Nicolas, par J. J. Remacle; et pour le 25 mars, un quartier de la maison de St-Abraham, par B. Thonart; 52 ares de terre, à Herstal, par J. Massart; mercredi 29, 48 ares de terre, à Voroux-lez-Hiers, par L. Maghin; 17 ares de prairie, à Haccour, par J. N. Delvenne; 87 ares de terre, à Oupeye, par J. Loly; 26 ares, à Lixhe, par la V^e P. Closet; 59 ares, à Fexhe-Slins, par P. Duvivier, 45 ares, même commune, par la V^e J. G. Defize; 87 ares, commune susdite, par N. Duchâteau; 759 ares, même commune, par la V^e N. Sauveur; 51 ares, à Slins, par D. Defize; 96 ares, à Bovegnistier par L. Froideœur; 115 ares, à Noville, par G. Bronckart; et 225 ares, à Horion, par P. J. Vigoureux; jeudi 30, 65 ares, à Othée, par H. Servais; 24 ares, même commune, par N^e Chicops; 96 ares, commune susdite, par J. Germeau; 40 ares, dans ladite commune, par P. Fréson; 9 ares, même commune, par J. P. Bastin; 17 ares, à Grandville, par L. Derwa; 98 ares, à Oreye, par L. Dirick; 52 ares, à Pousset, par M. Renard; et 15 ares, à Wonck, par J. Libert; et le 51, 74 ares, à Russon, par J. Franken; 224 ares, à Frères, par L. Renard; 74 ares, à Martinne, par H. Franken; 78 ares, à Millen, par A. Hanssen; 87 ares, même commune, par H. Liesen; 78 ares, commune susdite, par P. Vandenberg; 201 ares, commune de Tongres, par J. G. Houben; 122 ares, à Sluse, par la V^e G. Ulrick; 51 ares, à Loweige, par A. Germis; 1055 ares, à Widoye, par J. Houbrix; et 26 ares, à Boler, par L. Raeds. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices. 1097

LIBRAIRIE DE RIGA.

CHEFS-D'ŒUVRE CONTEMPORAINS.

LES HISTORIENS MODERNES

15 VOL. IN-8°.

Prix : 45 francs pour les souscripteurs (3 fr. le volume) et 4 fr. le volume pour les non-souscripteurs.

Cette collection se compose des ouvrages suivants :

L'EUROPE AU MOYEN-AGE, par HALLAM, 4^e édition, 4 vol. in-8°.

HISTOIRE DE CROMWELL, par M. VILLEMALIN, de l'Académie française, 5^e édit., 1 vol. in-8°.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, par Augustin THIERRY, de l'Institut royal de France, 8^e édit., 1 vol. in-8°.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, par le même, 8^e édit., 3 vol. in-8°, ornés de 4 belles cartes.

CORRESPONDANCE D'ORIENT, 1850-1851, par M. MICHAUD, de l'Académie française, et M. POUJOLAT, 4^e édit., 5 vol. in-8°.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, depuis 1789 jusqu'en 1814, par M. F. A. MIGNET, de l'Académie française. Seule édition augmentée de l'Histoire de la Restauration jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe 1^{er}, par M. Emile DE BONNECHOSE, 1 fort. vol. in-8°. Cette édition est aussi la seule qui soit renfermée en 1 vol. in-8°.

La première livraison est en vente; elle se compose du tome 1^{er} de l'Europe au Moyen-Age et de l'Histoire de la Révolution française.

Il paraîtra 2 à 3 volumes par mois, et la collection sera complète en décembre 1838. — On ne paie rien d'avance.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION.

Cette collection est composée des ouvrages des meilleurs écrivains français et étrangers. Elle traite les matières suivantes : Instruction générale, Religion, Morale, Lecture, Ecriture, Grammaire, Géographie, Arithmétique, Géométrie, Mécanique, Physique, Chimie, Histoire naturelle, Rhétorique, Histoire, Littérature, Voyages, Livres d'Education à l'usage de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Bibliothèque d'instruction forme 56 volumes par an; il paraît 5 volumes tous les mois. — On peut souscrire pour trois mois. Le prix est de 5 fr. pour 9 volumes brochés, et de 6 fr. pour 9 volumes cartonnés.

Chaque volume se vend séparément : broché, 70 centimes; cartonné, 80 centimes.

La première livraison est en VENTE et se compose des ouvrages suivants :

LA MYTHOLOGIE DE LA JEUNESSE, par M. DE PONGERVILLE, de l'Académie française, 1 vol. in-18, orné de figures.

CONTES AUX JEUNES NATURALISTES, par M^{lle} TRÉMADEURE, 2 vol. in-18, ornés de 4 figures.

On souscrit chez RIGA, imprimeur-libraire, éditeur, rue Royale; chez J. DESOER, libraire et chez PALANTE.

SOUVENIRS D'UN ENFANT DU PEUPLE, par Michel MASSON, 2 vol. in-18. Prix : 75 centimes le volume.

AMPUTATION DANS LA CONTIGUITÉ DES MEMBRES, par le docteur Ch. PHILLIPS, 1 vol. in-8°, orné de seize planches représentant les articulations des membres. Prix : 6 francs. 1098

Le 1^{er} septembre 1838 à 11 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, n. 448, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DU BOIS DIT

BOISLIÉGEOIS,

situé dans la commune de la Neuville sur Meuse, arrondissement de Huy, contenant 21 hectares 2 ares 5 centiares ou 24 bonniers 2 verges grandes 3 petites, ancienne mesure dans lequel se trouvent 418 chênes, 612 baliveaux et un taillis bien aménagé.

Le plan de cet immeuble est déposé en l'étude dudit notaire où on peut dès-à-présent en prendre connaissance, ainsi que des conditions de la VENTE. 1066

FERME A LOUER

POUR MARS 1839.

MARDI 21 AOUT 1838, à 9 heures du matin,

LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

EXPOSERA EN LOCATION,

A la Salle de ses Séances rue Féronstrée,

UNE FERME

SITUÉE A LANTIN,

Avec environ 104 HECTARES de terre, jardin et prairie, le tout tenu par les enfans Simon Pâque.

S'adresser pour les conditions, au bureau du receveur desdits hospices. 1051

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le dix août 1838, à 11 heures, IL VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, SANS RÉSERVE D'INFIRMITÉ

UNE BELLE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, CHAUSSÉE ST.-GILLES, N° 516 ET 517,

Avec batiments, magasins, remise, écurie, grand et superbe jardin, etc., contenant SEPT VERGES GRANDES. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 0160

VENTE

DE

MEUBLES.

Le LUNDI 15 AOUT 1838 et le lendemain, à 9 heures du matin, M^e LEGRAND, notaire, VENDRA PUBLIQUEMENT en la maison mortuaire à Nessonvaux, de la dame Catherine-Joseph Hansez décédée veuve du sieur Théodore Dumont,

TOUS LES MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS qui s'y trouvent, consistant en tables, sièges, garde-robes, commodes, lits, bois de lit, literies, linges de tables et autres, poeles, horloge; cuivre, étain, batterie de cuisine et autres meubles.

Tous ces objets ayant peu servi sont en bon état. Deux beaux FUSILS à percussion dont l'un à deux coups, une grosse crosse-clume, un soufflet et autres objets de forges d'armurier.

ARGENT COMPTANT. 1074

BOURSES.

PARIS, LE 4 AOUT.

Trois p. c.	80 80	Actions réunies . . .	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne . .	—
Cinq p. c.	111 40	Dito nouv. s. int. . . .	—
Act. de la Banque . . .	2620	Belle active	22 1/4
Obl. la vil. de Par. . . .	1157 50	Id. passive	4 5/4
Emprunt belge	—	Emp. rom.	101 1/2
Société Générale	—	Rente de Naples	99 20
Banque de Belgiq.	1445	Emp. portugais	—
Mutualité	—	Migridiste	—

LONDRES, LE 4 AOUT.

5 0/0 consolidés	95 3/4	Différées	8 5/4
BELGE. 1852, c.	—	Passives	5
Hol. Dette active	84 5/8	RUSSIE	—
PORTUG. 5 p. c.	54 5/8	BRESIL	81
Id. 3 p. c.	25	MEXICAINS 6 p. c. . . .	25
Esp. Emp. 1854	21 1/2		

AMSTERDAM, LE 4 AOUT.

HOLL. Dette active	101 15/16	Certific. à Amster. . . .	—
Dito 2 1/2	54 5/8	POLOGNE. L. H. 500 . . .	—
Différée	—	Paris. L. de Rd. 50	117 1/2
Billet de change	25	ESPAGNE. E. Ard.	20 15/16
Obl. synd. d'am	96	Dito grad.	—
Id. 5 1/2	—	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	168	Id. nouv.	—
Id. nouvelle	—	Id. passive	—
RUSSIE. Hope et C ^e	105 5/4	AUTR. Métall. 5	105 1/8
Id. 1829, 5	105 1/4	BRES. Obl. à Lond.	80 1/2
Inscr. au gr. livre	69 5/4		

ANVERS, LE 4 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A/Prusse. Em. à Berl. . . .	117
Id. Det. diff.	49	A/NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8 et A
Empr. de 48 mill.	101 1/2	ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 30 mill.	92 1/4	P/Cert. à A. 1854.	100 1/4 A
HOLL. Dette active	—		
Rente rembourse.	—	CHANGES.	
AUTRICHE. Métall.	106 1/4	A/Amsterd. C. jours	5/4 0/0 p. P
Lots de fl. 100	511	Id. 2 mois	—
Id. 250	458	Rotterdam. C. jours	5/4 0/0 p. P
Id. 500	756	Id. 5 mois	—
POLOG. Lots fl. 500	117 1/4	Paris. C. jours	1/8 av. P
Id. 250	157 5/4	Id. 2 mois	5/8 p. P
BRES. Em. L. 1854	79 5/4	Id. 5 mois	—
ESPAGNE. Ardoin.	20 5/8	Londres. C. jours	40/5 P
Dette passiv. 1854	—	Id. 2 mois	40/1 1/2 A
Id. Différée	6	Francfort. C. jours	55 15/16 A
DANEMARC. E. Notif.	95 1/2	Id. 5 mois	55 1/2 A
Dito à L.	75 1/4	Bruxelles et Gand	1/8 A

BRUXELLES, LE 4 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A/Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 3/4	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 30 mill.	92 et	P/Mutualité	117 1/8 et A
Id. de 37 mil.	74 1/8	P/S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	98 1/4	P/Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	850	P/Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1760	Bornage	—
S. de Comm. de c.	148	P/Houyoux	—
B. de Belgique	141	A/Papeterie	—
C. de S. et Oise	111 7/8	P/Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourgaise	—
Banque Foncière	100 1/2	P/Civile	—
Idem	—	Herve	—
Flenu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	54 5/4
Levant du Flenu	—	Losrenten inscriit	100
Ougrée	—	Autriche. Métalliq	106 1/4
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	95 1/4 A
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin	20 5/8 A
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Chatelneau	—	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verrerie de Charl.	—	Bresil. E. de Roth	79 1/2 P
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	101 1/2

VIENNE, LE 27 JUILLET.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1446 1/2.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.